

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée	Modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de Belmont-Tramonet (73)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans Objet
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Sans Objet

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Commune de Belmont-Tramonet
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Nicolas VERGUET Maire 680, Route du Village 73330 BELMONT-TRAMONET Tél. : 04 76 32 80 00 Site Web : http://www.belmont-tramonet.fr/ courriel : mairie@belmont-tramonet.fr

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui		La commune de Belmont-Tramonet est couverte par le SCoT de Avant Pays Savoyard , approuvé par délibération du Comité Syndical le 30 juin 2015.

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui		Le PLU en vigueur a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 19 juillet 2018.

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	548 habitants en 2018
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	543 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Ensemble de la zone Ue du plan de zonage, soit 34,21 ha.
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.	Zones urbaines (U) : 69,05 ha Zones à urbaniser (AU) : 10.54 ha Zones naturelles (N) : 116 ha Zones agricoles (A) : 350 ha

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
<i>Figurent en annexe le PADD, les extraits des documents du PLU en vigueur.</i>
<p>Axe 1 : Organiser un développement résidentiel maîtrisé et raisonné</p> <p>Axe 2 : Dynamiser les activités économiques de la commune et développer les secteurs stratégiques</p> <p>Axe 3 : Adapter et enrichir les équipements selon les objectifs d'amélioration du cadre de vie</p> <p>Axe 4 : Entretien des paysages et préserver la qualité de vie et l'identité de Belmont-Tramonet</p> <p>Axe 5 : Gérer les ressources et intégrer les servitudes et projets nationaux inhérents à l'aménagement du territoire</p>

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexes jointes :

- L'Arrêté de prescription de la Modification simplifiée n°1 + Délibération de mise à disposition du public
- Le PADD débattu du PLU en vigueur ;
- Le règlement écrit du PLU en vigueur ;
- Une proposition de rédaction pour le règlement écrit, sur les points faisant l'objet de ladite procédure;
- Le règlement graphique du PLU en vigueur ;

La commune de Belmont-Tramonet souhaite mettre en cohérence le règlement de la zone Ue de son PLU, à destination principale d'activités économiques, conformément aux vocations présentes et projetées dans cette zone.

Il s'agit également, par ces évolutions légères du règlement, d'améliorer la précision de ce qui est véritablement autorisé et de ce qui ne l'est pas, dans un objectif de clarté et afin de limiter le risque d'interpréter de plusieurs façons les règles en vigueur.

Nature des évolutions :

La Communauté de communes Val Guiers, qui dispose de la compétence en matière de développement économique, souhaite offrir un cadre de travail attractif pour l'ensemble des entreprises et des employés présents sur site. L'amélioration de ce cadre de travail passe notamment par l'accueil d'une offre de services complémentaires aux entreprises et qui répondrait aux besoins des salariés ou de déplacements professionnels : salle d'activités sportives et/ou de loisirs, crèche, hôtellerie-restauration, ... Les modifications envisagées du règlement écrit du PLU de Belmont-Tramonet visent ainsi à ajuster les destinations interdites et autorisées au sein de la zone Ue, de façon à permettre l'installation de services de cette nature dans le parc d'activité Val Guiers. Il s'agit sur ce territoire d'un sujet pleinement d'actualité, que les élus portent à bras-le-corps. Déjà, un projet d'hôtel restaurant a fait l'objet d'une récente autorisation administrative (certificat d'urbanisme – opération réalisable, datant de décembre 2021) au sein du parc d'activité. A ce sujet, le SCoT de l'Avant Pays Savoyard, dans son projet territorial (PADD), précise entre autres que « l'attractivité du parc Val Guiers requiert une diversification de la nature des activités : services aux entreprises, ... » C'est bien dans cet objectif que la maîtrise d'ouvrage propose d'ajuster les destinations interdites et autorisées au sein de la zone Ue. Aussi, et comme l'a inscrit le SCoT, dans le PADD, ce parc d'activité en entrée de territoire a une responsabilité importante quant à l'image qu'il donne du territoire. Ce type d'installation nouvelle participe indéniablement à dynamiser et à qualifier l'image du parc d'activité qui représente l'un des principaux pôles d'emplois de la CCVG et de l'Avant Pays Savoyard, et qui bénéficie d'un emplacement stratégique, à l'entrée de la Savoie.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

	Non	NC
--	------------	----

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	NC
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	NC

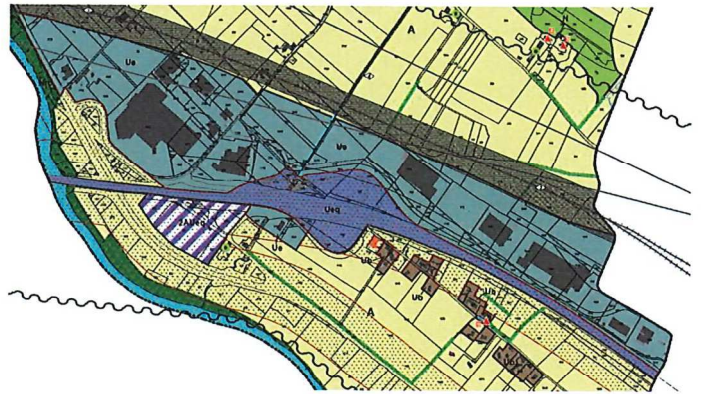
3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_m_ont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	X		
Les dispositions de la <u>loi Littoral</u> concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/ Sélection du zonage « Loi Littoral »		X	NC
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (<u>SDAGE</u>) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (<u>SAGE</u>) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Savoie 2022 - 2027 Le projet de modification du PLU n'aura pas d'impact sur ce schéma.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Belmont-Tramonet appartient à la Communauté de Communes du Val de Guiers et au Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard .

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

L'objet de la modification porte sur un point :
- Un ajustement des règles aux articles Ue 1 et Ue 2 ;



Localisation de la zone Ue
PLU en vigueur de la Commune de Belmont-Tramonet

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet

À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre

- Commune de centralité urbaine
- Commune péri-urbaine de première couronne
- Commune péri-urbaine éloignée
- Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain
- Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural
- Commune rurale
- Autre : (précisez)-

4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :

Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?

NC

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ?

À quelle échéance ?

Quels besoins en logements cela créera-t-il ?

NC

Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?

Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?

NC

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.

NC

Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?

NC

Quelle sera la surface moyenne par logement ?

NC

NC

Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ?

Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre

NC

• **Présentation de votre projet**

- **Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :**

Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?

Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?

S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :

- quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?
- quel est leur taux d'occupation ?

S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT :

- quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?
- quel est leur taux d'occupation ?

Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ?

Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?

La zone Ue du PLU de Belmont-Tramonet concerne la zone d'activité Val Guiers qui s'étend en partie sur le territoire communal (zone d'activités intercommunale). Cette zone d'activités est présentée au SCoT de l'Avant Pays Savoyard comme une zone à vocation principalement industrielle.

La modification simplifiée n°1 du PLU porte uniquement sur les articles Ue 1 et Ue 2. Elle n'a vocation ni à faire évoluer la superficie de la zone (la modification concerne la zone Ue préexistante dont la superficie totale restera 34,21 ha, soit 6,27 % de la superficie communale), ni à modifier les règles relative à la volumétrie des constructions.

Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?

Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales

Oui

Non

Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?

Des espaces agricoles ?

X

NC

Des espaces boisés ?

X

NC

Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?

X

X

La Commune de Belmont-Tramonet a réalisé une évaluation environnementale dans le cadre de son PLU, approuvé en 2018. Ce document fait partie intégrante du rapport de présentation du PLU.

Complétez si nécessaire

Le projet de modification du PLU n'a pas vocation à remettre en cause les espaces agricoles, naturels ou forestiers de la commune.

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone <u>Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</u> à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	NC
Un parc naturel national ou régional ?		X	NC
Une réserve naturelle nationale ?		X	NC
Un espace naturel sensible ?		X	NC
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	NC
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	NC
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		X	NC
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	NC

Complétez si nécessaire :

Le projet de modification du PLU n'a pas vocation à remettre en cause les milieux naturels sensibles et la biodiversité identifiés.

4.4 Continuités écologiques

<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	<p>La Commune de Belmont-Tramonet a réalisé une évaluation environnementale dans le cadre de la réalisation de son PLU approuvée en 2018. Ce document fait partie intégrante du rapport de présentation du PLU.</p> <p>Le PLU identifie les continuités écologiques à préserver à l'échelle de la commune.</p> <p>Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Belmont-Tramonet n'est pas concerné par les secteurs d'enjeux identifiés au titre des continuités écologiques.</p>
<p>Dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	<p>Le SRADDET Auvergne Rhône-Alpes approuvé en décembre 2019 identifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une Trame Verte et Bleue : ▪ Des continuités écologiques. <p>Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Belmont-Tramonet n'est pas concerné par les secteurs d'enjeux identifiés au SRADDET Auvergne Rhône-Alpes.</p>

4.5 Paysage, patrimoine bâti

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	NC
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	NC
<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p>		X	NC
<p>Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</p>		X	NC
<p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?</p>		X	NC
<p>Complétez si nécessaire :</p>			
<p>Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Belmont-Tramonet n'a pas vocation à remettre en cause le paysage et le patrimoine bâti identifiés.</p>			

4.6 Ressource en eau

Captages

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	NC
Autres captages prioritaires ?		X	NC

Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales

Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		A l'échelle de la zone concernée par le projet de modification simplifiée du PLU, les ressources en eau sont suffisantes pour assurer les besoins présents et futurs.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		Cet impact est maîtrisé au travers du nouveau Schéma Directeur d'Assainissement Collectif élaboré par le Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	X		La bonne gestion des eaux pluviales est garantie par le Schéma de Gestion des Eaux Pluviales réalisé par la commune de Belmont-Tramonet en 2017.

Complétez si nécessaire :

Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Belmont-Tramonet n'a pas vocation à remettre en cause les usages et enjeux identifiés.

4.7 Sols et sous-sol

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	NC
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brqm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	NC
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	NC
Complétez si nécessaire			
Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Belmont-Tramonet n'a pas vocation à remettre en cause les usages et enjeux identifiés.			

4.8 Risques et nuisances

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors de limites communales ou intercommunales.	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		X	NC
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	NC
Nuisances ?		X	NC
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	NC
Complétez si nécessaire :			
Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Belmont-Tramonet n'a pas vocation à remettre en cause les usages et enjeux identifiés.			

4.9 Air, énergie, climat

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
<i>Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire</i>	X		La ville de Belmont-Tramonet est desservie par une ligne de bus : Ligne C2 Aoste – Chambéry
<i>Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?</i>		X	NC
<i>Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?</i>		X	NC
<i>Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?</i>		X	NC

Complétez si nécessaire

Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Belmont-Tramonet ne remet pas en cause les plans mis en œuvre et les enjeux identifiés.